

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 22 juin 2004-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC.

Etait invité :

- M. Eric ETIENNE, Sous-Préfet de Commercy.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 5 avril 2004.

Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité moins une abstention.

Trois points sont abordés au préalable :

- L'examen de la proposition de décision modificative du budget est reporté à la demande de M. le Préfet, afin qu'elle puisse être préparée avec M. FLEURY et soit accompagnée d'éléments explicatifs.

- Suite à une demande de M. MARIE sur le projet de pôle scientifique et technologique, M. le Préfet rappelle qu'un établissement public de coopération interdépartementale (EPCI) a été mis en place par les deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne, avec pour objet la finalisation des études de faisabilité du pôle (des crédits, notamment européens, ont été mobilisés à ce titre). A ce jour, une première étude a été rendue, mais non diffusée, et les départements n'ont pas encore pris position.

M. ALLEMEERSCH précise que l'Association pour la création du Pôle scientifique et technologique a été dissoute le 17 juin, l'EPCI devenant l'unique interlocuteur sur le sujet, et le cas échéant, si des partenaires se manifestent, le maître d'ouvrage des études de faisabilité et du Pôle. Il souligne que cela ne sera possible que si l'Etat s'implique fortement, et incite les acteurs de la filière nucléaire à investir dans la zone du laboratoire.

M. FERNBACH estime que les communes ne sont pas tenues au courant de ces différentes initiatives. Pour M. MARIE, il est important de pouvoir suivre ce projet de Pôle et d'obtenir des informations précises (statuts de l'EPCI notamment). Il s'inquiète enfin que les départements fassent appel aux acteurs de la filière nucléaire et rappelle fermement que ce Pôle n'est qu'un outil destiné à faire accepter l'implantation du laboratoire. Il déplore enfin le chantage exercé par certains élus vis à vis de l'Etat.

- M. le Préfet signale que des membres du bureau ont été invités, par l'ANDRA, à rencontrer un député suédois à la Préfecture, lors de sa visite dans le département. Il souhaite rappeler à l'ANDRA d'une part que les règles protocolaires liées à la venue d'un député étranger doivent être suivies, d'autre part que la discipline fixée par le CLIS doit être respectée (un membre du CLIS s'exprime au nom du CLIS avec l'accord du bureau).

M. PIGUET précise que le député suédois est venu visiter le laboratoire et a souhaité rencontrer des élus. Le CLIS ne pouvant pas organiser cette rencontre, l'ANDRA a pris des contacts pour la faciliter mais n'y a pas participé.

Mlle JOTTER confirme que M. DOSE a reçu son homologue suédois ce jour même, en présence d'autres élus meusiens et haut-marnais, notamment M. FERNBACH, qui a accepté d'y participer en tant que maire d'une commune proche du laboratoire.

2) Avancement des travaux de l'IEER.

Par courrier du 25 mai 2004, l'IEER fait part des problèmes posées par l'absence d'interlocuteurs de l'ANDRA par domaine de recherche, et demande un délai supplémentaire de trois mois pour la remise de son rapport (décembre 2004 au lieu de septembre).

Mme MALFAIT-BENNI estime qu'il est exagéré de parler de mauvaise volonté de l'ANDRA : un correspondant a été désigné, et les membres de l'équipe de l'IEER ont été reçus au laboratoire. Pour M. le Préfet, c'est une règle courante de désigner un correspondant unique. M. PIGUET confirme que c'est effectivement ainsi que cela se passe, quel que soit l'organisme s'adressant à l'ANDRA (CNE, Autorité de Sûreté...), en raison notamment du problème posé par des échanges oraux éventuellement en anglais, pouvant amener d'importants malentendus (comme par exemple le nombre de stations sismiques autour de Bure).

M. FLEURY comprend la réaction de l'IEER qui pensait avoir un accord de principe de l'ANDRA pour la désignation de plusieurs interlocuteurs, et que la coopération serait la même que celle mise en œuvre lors de l'évaluation de l'OCDE. Il rappelle par ailleurs que le CLIS doit demander aux organismes intervenant devant la CNE les comptes-rendus d'audition.

M. FERNBACH espère que l'IEER ne fera pas valoir cela pour justifier d'éventuelles limites de son rapport final. M. FLEURY souhaite que cette étude puisse se dérouler normalement, et que, pour sa crédibilité, il soit mis fin aux fuites d'où qu'elles viennent.

Après cette discussion, le bureau décide à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire de trois mois pour la remise des rapports intermédiaire et final.

3) Intervention de M. PIGUET sur la zone de transposition.

M. PIGUET présente les trois objectifs des recherches effectuées à Bure : l'évaluation du confinement, l'appréciation des perturbations liées au creusement, et la compréhension géologique et hydrogéologique d'ensemble.

Dans le dossier 2001 Argile, des critères ont été retenus pour déterminer la zone de transposition (zone où ces critères sont respectés) : l'épaisseur de la couche d'argilite (supérieure à 130 mètres) et la profondeur maximale (500 mètres), les propriétés physico-chimiques de la formation, et les grandes structures cassantes connues (fossés de Gondrecourt et de la Marne). Pour la petite fracturation (au plus métrique), la transposition des données n'est effectivement pas possible.

En réponse à M. MOUROT, pour lequel la petite fracturation dans la couche d'argilite est justement le lieu privilégié de circulation d'eau, M. PIGUET rappelle que la sismique 3D permet de repérer la fracturation, et que les observations sur site (par le biais notamment des forages déviés) donnent des résultats précis pour la petite fracturation (ceux déjà obtenus montrent par exemple que de possibles fractures repérées par la sismique n'en sont pas). M. MOUROT constate que la limite inférieure de la zone de transposition correspond à la limite supérieure des travaux de C. HIBSCH. Il se demande si les connaissances sur la zone sont suffisantes, d'autant plus

que la sismique 3D a été réalisée sur une surface limitée et ne permet pas de mettre en évidence tous les types de fracturation.

Pour M. WOJCIK, il est surprenant que l'on parle aujourd'hui de cette zone de transposition de 200 km², alors qu'à l'origine, un éventuel stockage devait se faire à proximité du laboratoire (au maximum 5 km).

M. FLEURY revient sur la publication dans « La vie du labo » (printemps 2004) d'un article sur la validité des recherches à plusieurs kilomètres de Bure, et concluant, en faisant référence à la réunion du CLIS de janvier 2004, que les résultats étaient transposables sur 200 km². Or, lors de la réunion de janvier, M. de MARSILY, membre de la CNE, avait bien indiqué que, pour la petite fracturation, seulement 5% des connaissances étaient transposables (rendant nécessaires des investigations supplémentaires). M. PIGUET propose qu'une mise au point soit faite dans un prochain numéro (validée par le bureau), d'après les propos exacts de M. de MARSILY, et précisant la notion de zone de transposition aux yeux de l'ANDRA. Cette proposition est acceptée.

M. MOUROT demande des précisions sur l'épaisseur de la couche : l'ANDRA annonce 130 mètres pour l'ensemble de la zone de transposition, alors que les logs de sondage montrent que la couche d'argilite serait plutôt de 90 mètres. M. PIGUET indique que la limite entre l'Oxfordien (calcaire) et le Callovo-Oxfordien (argilite) est déduite du signal « gamma ray » obtenu lors des diagraphies en forages. Pour M. MOUROT, il n'est pas exact d'assimiler toute l'épaisseur de la couche à des argilites, compte-tenu de la proportion de carbonates présente dans la partie supérieure.

M. MARIE s'interroge sur les motifs de la transposition (notamment la perturbation de la roche due au creusement) et sur le fait que cette perturbation devrait se retrouver en cas de construction d'un éventuel stockage. Pour M. PIGUET, la mission de l'ANDRA à travers le laboratoire et les forages complémentaires, jusqu'en 2006, est de recueillir le maximum de données sur la connaissance du secteur, le confinement et la perturbation. En tout état de cause, le laboratoire n'est pas dimensionné pour un éventuel stockage, ce qui surprend M. MARIE, pour lequel prolonger ou élargir des galeries est sans doute plus simple que de reconstruire ailleurs.

Suite à l'observation de M. FLEURY sur la consistance des données disponibles en 2006, M. ALLEMEERSCH indique qu'il sera de la responsabilité des élus locaux de faire savoir si elles sont insuffisantes.

4) Propositions de la commission « communication ».

M. FERNBACH présente les résultats des travaux de la commission, consistant en deux propositions : un spot TV et des parutions par voie de presse. Il s'agit d'une part de faire connaître l'existence du CLIS, d'autre part d'informer sur son rôle, de façon à ce que le public sollicite le CLIS.

Concernant le spot TV, et suite aux observations sur son utilité et son coût (19 000 € HT pour la conception et l'achat d'espace), M. le Préfet estime que la communication sur la seule existence du CLIS n'est pas suffisante (même si le CLIS, tout comme le laboratoire, reste mal connu), et qu'il est nécessaire d'informer sur le nucléaire, dans les écoles, les milieux socio-professionnels (comme cela a été fait à l'occasion de la conférence organisée par la caisse de retraite CIRCO), en permettant la confrontation des idées. A ce propos, M. MOUROT indique que, si l'occasion se présente, il est d'accord pour présenter à nouveau les missions du CLIS auprès des populations. M. FLEURY ajoute qu'il faut profiter des événements organisés par le CLIS (type colloque) pour communiquer sur des questions de fond.

Après vote (5 voix contre, 3 pour et 2 abstentions), la proposition de spot TV n'est pas retenue.

Concernant le projet de parution par voie de presse, il est précisé que les textes ont été rédigés par les membres de la commission « communication », et qu'ils s'expriment à titre personnel. Le projet est accepté (8 voix pour, 2 contre), sous réserve qu'il y ait à chaque fois un meusien et un haut-marnais, et que les observations sur les textes aient été recueillies. La décision finale sera prise lors du prochain bureau.

5) Questions diverses.

- COWAM : le bureau répond favorablement à la demande d'intervention de M. HERIARD-DUBREUIL lors d'une prochaine réunion, afin de présenter les conclusions de COWAM 1 et les objectifs de COWAM 2 (Mme MALFAIT-BENNI, MM. FERNBACH et MOUROT se rendront à Berlin du 6 au 9 juillet à l'occasion du séminaire annuel).

- Numéro Azur : il est constaté que le numéro reçoit très peu d'appels (4 à 5 en moyenne par mois), pour un abonnement mensuel de 80 €. Pour MM. WOJCIK et FLEURY, ce numéro peut être utile ultérieurement, notamment en cas d'accident ou de problème lié au laboratoire. M. le Préfet s'interroge sur les problèmes possibles, étant donné que le laboratoire n'accueille pas de déchets nucléaires.

Après vote, le bureau décide de supprimer le numéro azur (6 voix pour la suppression, 2 voix contre et 2 abstentions).

- Avancement du creusement des puits : M. PIGUET indique que le puits principal atteint aujourd'hui 440 mètres et le puits auxiliaire 443 mètres. Il précise que le creusement dans le puits principal va être arrêté 6 mois pour la construction et l'instrumentation de la niche.

MM. FERNBACH, FLEURY et MOUROT rappellent que les membres du CLIS ont accès, sur demande, au laboratoire, et donc aux puits. M. PIGUET apportera une réponse à cette demande (déjà formulée lors de la réunion plénière du 11 mai, mais non satisfaite du fait du retard que cela aurait entraîné pour le creusement).

M. PIGUET souhaite également évoquer les incidents qui ont eu lieu le 15 juin lors d'une visite du public au laboratoire. Un groupe d'opposants a profité de l'occasion pour lire une déclaration (faisant valoir que l'information donnée était mensongère) et projeter de la farine dans le lieu et sur un salarié de l'ANDRA (une plainte a été déposée).

Suite à la question de M. le Préfet (l'information, fausse ou non, justifie-t-elle une voie de fait à l'égard d'un salarié exécutant sa mission?), M. MARIE précise que le salarié n'était nullement visé (presque tous les participants ont été touchés), mais bien l'institution « ANDRA ».

M. le Préfet estime que le CLIS est là pour que les opinions s'expriment, et que tout le monde devrait trouver anormal qu'un salarié subisse un tel traitement. Il ajoute que la violence est toujours inadmissible dans une société où la liberté d'expression est garantie. Pour M. MARIE, la violence est subie depuis plus de dix ans par les populations locales, sous forme de fausses promesses, d'achat de conscience, d'absence de transparence...

- Géothermie : l'avis d'appel à la concurrence a été adressé début juin au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. Une demande de dossier a déjà été faite, le délai de réponse courant jusqu'à fin juillet. La réunion de la commission d'appel d'offres devra se tenir en septembre.

- Colloque ANCLI : Mme MALFAIT-BENNI indique que l'ANCLI organise un colloque à Dieppe, les 15 et 16 septembre, sur le thème « Nucléaire et développement durable ». Le bureau désigne Mme MALFAIT-BENNI, sur sa demande, pour le représenter à cette occasion. M. MARIE demande que le CLIS soit destinataire des actes.

- Venue de la CNE : le 10^{ème} rapport de la CNE sera disponible à la fin du mois de juin. Il sera présenté au CLIS, lors d'une réunion plénière qui se déroulera début octobre.

- M. MARIE rappelle sa demande concernant le rapport d'activités du GIP Haute-Marne pour 2003.

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 19 juillet 2004, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot).